

Explication de passages

Explication de passages	1
ME 1869 page 96 - Réponses à des correspondants.....	1
ME 1869 page 120 - Réponses à des correspondants.....	3
ME 1869 page 160	3
ME 1869 page 175 - Réponses à des correspondants.....	4
ME 1869 page 200	5
ME 1869 page 220 - Réponses à des correspondants.....	6
ME 1869 page 478	6

ME 1869 page 96 - Réponses à des correspondants

Notre frère M. à Gory nous demande quelle est la différence entre ces mots d'Ephésiens 1: 18: «Sa vocation» (de Dieu); et ceux d'Ephésiens 4: 4 : «votre vocation». Nous pensons qu'il n'y en a point au fond: dans le premier passage, «la vocation» ou l'appel est considérée en Dieu qui l'adresse; dans le second, en ceux à qui elle s'adresse et qui, par grâce, y répondent. Le mot traduit par *vocation* signifie proprement «appel» et c'est par ce dernier terme qu'il est rendu dans Ephésiens 4: 4 (version nouvelle). Vous trouverez encore ce mot dans Romains 11: 29; 1 Corinthiens 1: 26; 7: 20; Philippiens 3: 16, «la céleste vocation», ou «appel d'en haut»; 2 Thessaloniens 1: 11; 2 Timothée 1: 9; Hébreux 3: 1; 2 Pierre 1: 10.

A ce terme *clêsis*, correspond l'adjectif *clêtos*, toujours traduit par *appelé*. Voyez Matthieu 20: 16; 22: 14; Romains 1: 1, 6, 7; 8: 28; 1 Corinthiens 1: 1, 2, 24; Jude 1; Apocalypse 17: 14.

Au frère P. F., à St-Cybardeau, nous dirons qu'il est tout à fait scripturaire de dire à Dieu: «Nous te bénissons», preuve en soient une quantité de passages où vous trouverez cette locution, par exemple: Psaumes 103: 1; Jacques 3: 9; 1 Pierre 1: 3. Cela n'a rien à faire avec Hébreux 7: 7, car si Melchisédec a *béni* Abraham, il a aussi *béni* le Dieu souverain, au nom de Abraham (Genèse 14: 20). Cela est bien simple quand on se souvient que, soit dans les langues anciennes, soit dans les modernes, le mot bénir a, entre autres sens, deux acceptations bien distinctes: d'homme à homme, de supérieur à inférieur, il signifie: faire des vœux pour quelqu'un, demander pour lui la bénédiction de Dieu; tandis que d'inférieur à supérieur, et tout spécialement à Dieu, il veut dire: remercier, glorifier, exalter avec des expressions de reconnaissance. Enfin, dans un autre sens encore, *bénir* signifie: combler de biens, faire prospérer par une faveur spéciale et divine. Ainsi, Genèse 1: 22, 28 : Dieu les

béni; 9: 1 : Dieu *béni* Noé et ses fils; 12: 3 : Je *bénirai* ceux qui te *béni*ront; 24: 1: L'Eternel avait *béni* Abraham en tout; 1 Chroniques 4: 10: Oh! si tu me *bénissais* etc. etc.

— Un frère nous a demandé si les chrétiens devaient prendre à la lettre Luc 12: 33. Sans doute, pensons-nous. Seulement on peut varier et l'on varie d'opinion sur son application. La grande affaire ici, c'est que jamais nos biens temporels ne deviennent le *trésor* de notre coeur: autrement, ils seraient pour nous le bras qui fait broncher et qu'il faut couper et *jeter loin de soi*. Nous ne pensons pas que ce soit là un commandement positif, donné par le Seigneur à tous ses disciples, et voici pourquoi: Dans la primitive église à Jérusalem, lorsque la multitude de ceux qui avaient cru n'était qu'un coeur et qu'une âme, nul ne disait d'aucune chose qu'il possédait, qu'elle fût à lui; mais toutes choses étaient communes entre eux... *Une grande grâce* était sur eux tous... car tous ceux qui possédaient des champs et des maisons les vendaient et en apportaient le prix aux pieds des apôtres, et il était distribué à chacun selon que l'un ou l'autre pouvait en avoir besoin...

Ce magnifique élan qui, hélas! ne dura guère, peut-il être envisagé comme un acte d'obéissance à un commandement, même à Luc 12: 33 (si l'évangile de Luc eût été écrit alors)? Nous ne le croyons pas. Cela venait de cette grande grâce qui était sur eux tous, de cette unité du corps de Christ réalisée comme elle ne l'a jamais été dès lors, puisque des milliers de croyants n'étaient qu'*un* coeur et qu'*une* âme; cela venait de l'ardeur du premier amour, qui, dans l'église, fut bientôt abandonné pour faire place aux calculs de l'égoïsme (Apocalypse 2: 4; comparez Philippiens 2: 21). Eh bien! même alors, cet élan était tout spontané et entièrement libre. Ce n'était nullement l'effet d'une règle ou d'une loi imposée aux saints. C'est ce qui ressort positivement des paroles de Pierre à Ananias: Si tu eusses gardé ta terre, ne te demeurait-elle pas? Et, vendue, n'était-elle pas en ton pouvoir?

Puis, quand Paul écrit à Timothée sur ce qu'il doit recommander aux membres de l'église qui sont riches en ce présent siècle; car il s'agit bien de chrétiens, vu qu'il n'a rien à dire quant à la marche à ceux du dehors — mais de chrétiens qui possèdent des richesses de ce monde — lui dit-il de leur commander de vendre tout ce qu'ils ont? Nullement, mais: «Ordonne à ceux qui sont riches en ce présent siècle, qu'ils ne soient pas hautains et qu'ils ne mettent pas leur confiance dans l'incertitude des richesses, mais au Dieu vivant qui nous donne toutes choses richement pour en jouir; qu'ils fassent du bien; qu'ils soient riches en bonnes oeuvres; qu'ils soient prompts à donner, libéraux, s'accumulant comme trésor un bon fondement pour l'avenir, afin qu'ils saisissent ce qui est vraiment la vie» (1 Timothée 6: 17-19).

Après quoi, nous dirons que, dans tous les temps, il s'est trouvé des chrétiens qui ont cru que ces mots: «Vendez ce que vous avez» étaient pour eux un ordre formel et qui y ont, par conséquent, obéi: les uns, comme chez les catholiques romains, pour acheter le ciel; d'autres, chrétiens sincères, par principe de foi et de dévouement. Plusieurs de ces derniers l'ont fait dans ces derniers temps, afin de vivre en toutes choses dans une entière dépendance de Dieu. L'un d'eux a dit: «Dieu nous accorda la grâce, à ma femme et à moi, de prendre au pied de la lettre et de mettre en pratique ce commandement du Seigneur:

«Vendez ce que vous avez, et donnez l'aumône». Notre force, notre appui dans cette circonstance furent Matthieu 6: 19-34; Jean 14: 13, 14.

Il nous fut donné de pouvoir nous abandonner entre les mains du Seigneur Jésus. Il y a maintenant plus de dix-sept ans que nous sommes entrés dans cette voie, et nous ne regrettons pas le moins du monde d'avoir agi de cette manière». — Bien d'autres ont fait de même, ou encore mieux, en ne le publiant pas. D'autres en auraient fait autant si les lois de leur pays ne leur eussent pas interdit l'aliénation de leurs biens, ou si la fortune, dont ils avaient la jouissance, n'eût pas été réversible à des tiers. Mais il en est aussi qui, par enthousiasme, par imitation, sont entrés dans cette voie et qui, plus tard, l'ont regretté; il en est qui, pour avoir ainsi agi à la légère et par entraînement, se sont ensuite écartés de la foi.

De tout ce qui précède, nous tirons cette conclusion: Si quelque fidèle a la conviction que le passage de Luc 12: 33, doit être par lui pris dans son sens le plus obligatoire, qu'il s'y conforme, il le doit. Nous ne pourrions que l'approuver et Dieu l'approuvera aussi et ne le laissera manquer de rien. Il se peut que quelques-uns de ses frères le blâment et disent: «A quoi sert cette perte?» comme il se pourrait que des chrétiens taxassent de haute imprudence un sacrifice analogue à celui de la pauvre veuve que loua le Seigneur Jésus (Luc 21: 1-4); mais qu'importe? Toutefois cet acte demande beaucoup de foi, et nous plaindrions celui qui l'accomplirait, conduit par un autre mobile. Si donc un chrétien n'est pas convaincu sur ce point, qu'il se garde bien d'agir dans ce sens par imitation; les conséquences pourraient en être déplorables. Il est libre, parfaitement libre de garder les biens qu'il a reçus de Dieu, pourvu qu'il les administre comme un économe fidèle envers le grand Donateur.

ME 1869 page 120 - Réponses à des correspondants

Notre frère P., au Ferron. Nous avons déjà donné dans le Messager évangélique, 1re année, page 257 et suivantes, une explication de Luc 16: 16, ou Matthieu 11: 12. Nous vous renvoyons à cet article. Au reste nous croyons, que vos pensées sur ce passage sont très justes.

ME 1869 page 160

– Notre frère P. F. à Saint-Cybardeau nous fait part des divergences qui existent entre les chrétiens au sujet de Jacques 5: 12, les uns y voyant la défense de tout serment quelconque; d'autres pensant qu'il ne s'agit ici que de ce qu'on appelle *des jurements*, trop souvent mêlés aux conversations et dont, dans tous les cas, le chrétien doit s'abstenir. Ces divergences, comme d'autres encore, existent partout où il y a des chrétiens: nous ne voulons pas trancher la question. Nous nous bornons à dire: «Que chaque frère agisse fidèlement devant Dieu *selon sa conviction* et qu'on ne fasse pas de pareilles questions, sur lesquelles des enfants de Dieu, également sincères, ont des vues différentes, un sujet de division et de condamnation mutuelle.

– Quant à Melchisédec, dont le même frère nous parle encore, il est évident que l'apôtre (dans Hébreux 7: 23) ne veut pas dire autre chose que ceci, savoir que la seule fois où (en Genèse 14) ce personnage mystérieux soit mentionné *historiquement*, il est présenté comme s'il était *sans père, sans mère* etc.; c'est-à-dire que *sa généalogie* (si essentielle pour les sacrificateurs Juifs, preuve en soit Esdras 2: 62) ne nous est pas donnée; il n'est pas question de son père, de sa mère, de la date de sa naissance, de sa mort: il est donc *présenté* comme s'il était sans père, sans mère, sans commencement de jours, ni fin de vie, demeurant, en quelque sorte, sacrificateur à perpétuité — étant par là même un admirable type de notre Grand Souverain Sacrificateur Jésus Christ.

ME 1869 page 175 - Réponses à des correspondants

Un frère nous demande notre opinion sur les assertions suivantes que nous lisons dans une récente publication.

Dans Ephésiens 4: 11, l'Esprit nous parle de quatre sortes de serviteurs, savoir: les apôtres, les prophètes (du Nouveau Testament), les évangélistes et les pasteurs et docteurs; et il déclare que Dieu les a donnés jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous (tous les membres de Christ) dans l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, dans l'état d'un homme parfait, à la mesure de la parfaite stature de Christ (verset 13). Dans 1 Corinthiens 12: 28, Paul parle, quant à ce qui regarde les ministres de la Parole, d'abord des apôtres, ensuite des prophètes, en troisième lieu des docteurs, comprenant probablement les évangélistes dans cette dernière classe.

Dans Ephésiens 2: 20, le même apôtre place les apôtres et les prophètes au fondement de l'édifice de Dieu («étant édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes»); en sorte que ces deux ministères fondateurs, après avoir fondé l'église sur le fondement qui est Christ, n'ont pas dû être continués, vu qu'on ne peut fonder qu'une fois.

A notre humble avis, l'auteur de ces lignes n'a pas saisi la différence essentielle que l'Esprit a pourtant signalée clairement, entre les passages de Ephésiens 4 et de 1 Corinthiens 12. J'avoue qu'il me paraît un peu téméraire, pour retrouver, dans le second passage, les quatre classes du premier, d'affirmer que les «docteurs», comprennent probablement «les évangélistes», c'est-à-dire de joindre en 1 Corinthiens 12 ce que Dieu a soigneusement séparé en Ephésiens 4.

Une lecture attentive des deux passages explique clairement leur divergence, rend inutile la tentative de les concilier et montre, une fois de plus, l'exactitude parfaite du texte inspiré! Lisez le commencement du verset 28 du chapitre 12 de la 1^{re} épître aux Corinthiens; qu'est-il écrit? «Dieu en a placé quelques-uns» (apôtres, prophètes, docteurs etc.). Où? DANS L'ASSEMBLEE. Or, ce n'est pas *dans l'assemblée* que Dieu a placé les évangélistes. Ils font partie de l'assemblée, cela va sans dire; mais ils sortent de l'assemblée pour exercer leur ministère, ou comme le dit la brochure, «pour annoncer l'Évangile, *au milieu du monde*, païen, israélite, mahométan ou chrétien de nom».

Dans Ephésiens 4, en revanche, à qui *est-il écrit* que les dons sont donnés: «Aux hommes» (verset 8), et voilà pourquoi «les évangélistes» font partie de ces dons du Seigneur (*).

(*) Quand nous écrivions ceci, nous n'avions pas encore connaissance de l'article intitulé l'Évangéliste (voir ci-dessus), où nous avons vu avec plaisir les mêmes pensées présentées.

Ensuite l'auteur n'a fait qu'une classe des «pasteurs et docteurs», probablement parce qu'il n'est pas dit: «des pasteurs et *des* docteurs». Nous ne lui en faisons pas un reproche, ces deux dons étant d'une nature analogue, quoique parfois séparés en pratique; mais alors pourquoi ne traduit-il pas de même dans Ephésiens 2: 20, savoir «des apôtres et prophètes» et non *des* prophètes. L'auteur sait bien que l'article n'est pas répété dans l'original; non plus que dans Ephésiens 3: 5: «le mystère de Christ a été révélé maintenant par l'Esprit à ses saints apôtres et prophètes». En suivant la méthode d'interprétation employée pour «les pasteurs et docteurs», il faudrait aussi ne voir dans «les apôtres et prophètes» (du Nouveau Testament), qu'une seule classe de dons, et il y a bien lieu de croire que les apôtres les cumulaient avec tous les autres dons, je pense; à l'appui de cette interprétation nous trouverions, dans la description de l'épouse de l'Agneau ou de la sainte Jérusalem (Apocalypse 21: 14), ce trait remarquable: «La muraille de la ville avait douze *fondements*, et sur eux, les douze noms des douze apôtres de l'Agneau».

Nous reconnaissons pourtant que, en général, on s'accorde à voir deux classes de dons dans «les Apôtres et Prophètes», ce qui, à mon avis, n'entraîne nullement la cessation du don de prophétie. Selon nous, les prophètes — tout au moins ceux de 1 Corinthiens 14, — n'étaient pas, à l'instar des apôtres, *uniquement* des ministères fondateurs. Ils ne l'étaient plus évidemment dans l'église de Corinthe, où tous les saints sont exhortés par l'apôtre à *désirer avec ardeur... surtout* le don de prophétiser, — par ce motif, que celui qui prophétise *édifie l'assemblée*. Le verset 3 nous présente l'effet ou plutôt les qualités de la prophétie: l'édification, l'exhortation (ou la consolation) et la consolation (ou l'encouragement). Cela indique le vrai caractère de la prophétie, qui n'est pas simplement et seulement la révélation des choses à venir: mais aussi — et ici surtout — la communication des pensées de Dieu. Tant qu'il y aura donc dans l'église des hommes doués de Dieu et assez en communion avec Lui pour être capables de communiquer ses pensées aux âmes qui sont sous la grâce, et, par là, de les édifier, de les encourager et de les consoler, le don de prophétie existera et se fera connaître par ses fruits. Cela revient à dire que, comme tous les autres dons énumérés en Ephésiens 4, à la seule exception des apôtres, il subsistera tant qu'il y aura un corps de Christ sur la terre.

ME 1869 page 200

Deutéronome 26: 14: «Je n'ai rien mangé de ces choses dans mon deuil, et je n'en ai rien ôté pour un usage souillé, et je n'en ai rien donné pour un mort».

Une coutume générale parmi les Arabes Bédouins, et surtout parmi ceux qui habitent autour du Houleh (*), peut jeter du jour sur ce passage. Quand un des leurs vient à mourir,

ils amènent immédiatement son meilleur boeuf ou buffle, et l'égorge près du corps du décédé. Puis ils le font cuire en entier pour un grand festin, avec du riz, des épices et tout ce qu'ils ont de bon en fait de nourriture. Les voisins et toute la tribu se réunissent pour les funérailles, et vont ensuite de la tombe à ce festin de sacrifice. Les vastes piles de provisions disparaissent bientôt, car les Bédouins dépêchent leurs dîners avec une rapidité qui étonnerait une table d'hôte d'un grand buffet de chemin de fer. Toutefois, chacun doit recevoir au moins un morceau. C'est un devoir envers le défunt, pour l'amour duquel on doit le manger. Même les étrangers qui ne font que passer sont contraints d'entrer et de goûter du banquet. Cette coutume est regardée comme tellement obligatoire, qu'on se croit tenu de l'observer, dût-elle entraîner le sacrifice de toutes les propriétés et de toutes les provisions que possédait celui qu'on vient de perdre, et laisser la veuve et les enfants sans aucune ressource. C'est le festin du mort.

(*) Nom de l'ancien lac Mérom, où le Jourdain prend sa source.

Or, qu'un Israélite, appelé à payer les dîmes, et passant par des circonstances aussi impérieusement observées que celles du deuil, pût dire devant Dieu, qu'il n'avait pas, même alors, touché aux dîmes consacrées à l'Eternel, c'était la meilleure preuve, qui pût être exigée ou produite, du fait qu'il avait agi droitement et pieusement dans cette affaire.

ME 1869 page 220 - Réponses à des correspondants

«A qui doit être rendue l'action de grâces? A qui la prière doit-elle être adressée?» telles, sont les questions que nous pose le frère J. L. d'Orthez. Lui-même pense que l'action de grâces doit être rendue et la prière adressée au Père, au nom de Jésus Christ. Notre frère s'appuie, sans doute, sur Ephésiens 5: 20; Jean 16: 23; etc.; et nous croyons que, en général, on a tort de s'adresser trop exclusivement au Seigneur Jésus, soit en priant, soit en rendant grâces. — Mais nous n'admettons pas que nous ne puissions pas et que nous ne devions pas aussi nous adresser directement au Fils, qui est un avec le Père, égal à Dieu et toujours disposé à sympathiser à toutes nos infirmités. C'est Lui qu'invoque Etienne mourant, en disant: «Seigneur Jésus, reçois mon esprit» (Actes des Apôtres 7: 55). C'est à Lui qui nous aime, et qui nous a lavés de nos péchés dans son sang... que les églises rendent gloire et force aux siècles des siècles (Apocalypse 1: 5, 6). C'est à Lui, l'Agneau qui a été égorgé, que les Anciens, dans le ciel, offrent leurs hommages et leurs adorations (Apocalypse 5: 9); ce qui nous autorise bien à le prier, à le bénir, et à l'adorer. Au reste la grande affaire pour celui qui prie et pour celui qui rend grâces, c'est de prier par l'Esprit et de rendre grâces par l'Esprit; c'est le sûr et le seul moyen d'être toujours en harmonie avec la pensée de Dieu sur ce point et sur tout autre point. L'exactitude des expressions sans le Saint Esprit, n'est qu'une pauvre chose.

ME 1869 page 478

«La maison de Dieu, qui est l'Assemblée du Dieu *vivant*». Pourquoi *vivant*? nous demande N...

Parce que c'est sur «le Fils du Dieu *vivant*» que l'Eglise a été bâtie (Matthieu 16: 16-18). C'est un terme indiquant la puissance et la dignité en contraste avec les idoles et avec la mort dans l'homme. «Nous espérons dans le Dieu *vivant*» (1 Timothée 4: 10). «Vous vous êtes convertis... pour servir le Dieu *vivant* et vrai» (1 Thessaloniens 1: 9). Voyez encore Actes 14: 15 : «Nous vous annonçons que de ces choses vaines vous vous tourniez vers le Dieu vivant», etc. Eh bien! dans 1 Timothée 3: 15, il s'agit de son Assemblée sur la terre.